

Rhône-Alpes Région

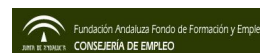
ATELIER-PROJET

« LE ROLE DES REGIONS DANS LA MOBILITE DES APPRENTIS ET DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE »

PROJET 'REGIO-LLL'

Synthèse des résultats du questionnaire
visant à établir un état des lieux des pratiques et attentes au
regard du rôle des Régions dans la mobilité des jeunes en
formation professionnelle

EN PARTENARIAT AVEC



La mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle : des Régions européennes s'engagent

Peu d'apprentis et jeunes en formation professionnelle partent effectuer un séjour à l'étranger. Les obstacles à la mobilité de ces publics sont nombreux. Et, contrairement aux étudiants pour lesquels la mobilité est désormais reconnue et encouragée, la mobilité des jeunes en formation professionnelle reste encore trop souvent du domaine de l'extra-ordinaire.

7 Régions partenaires :
Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande et l'Andalousie

Aussi, **Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande, et l'Andalousie** ont décidé d'aller de l'avant dans le but de coordonner leur action en faveur de la mobilité internationale des jeunes en apprentissage et en formation professionnelle.

Dans le cadre du projet européen « REGIO-LLL »¹ porté par la FREREF, un groupe de travail interrégional s'est ainsi formé au sein d'un atelier-projet piloté par le Conseil Régional Rhône-Alpes sur le thème : « **le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle** ».

La finalité de l'atelier-projet :

- ▶ Faire un état des lieux des pratiques dans 11 régions auprès des autorités régionales, des centres de formation et des entreprises
- ▶ Déterminer des pistes d'actions prioritaires pour augmenter le nombre et la qualité des mobilités

Ces Régions partenaires ont entamé en 2007 un processus d'analyse des conditions nécessaires à la mobilité des apprentis et des lycéens professionnels et visant à aboutir, d'ici juin 2008, à la formulation de propositions d'actions les engageant dans la voie d'une augmentation du nombre et de la qualité des mobilités de ces publics.

Brosser un état des lieux de la mobilité des jeunes en formation professionnelle et recueillir les attentes

Le groupe de travail de l'atelier-projet a élaboré un questionnaire destiné à différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mobilité :

- Les autorités régionales ;
- Les établissements de formation ou leurs organisations représentatives ;
- Les entreprises d'accueil des jeunes (salariés ou en stage) ou leurs organisations représentatives.

Les questions avaient comme objectif de **repérer les pratiques et réseaux existants en matière de mobilité** de ces publics. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agissait de fournir un aperçu suffisamment précis des actions et outils en cours.

Il s'agissait aussi, au travers d'un diagnostic et du relevé des attentes des répondants, de déterminer **les zones d'actions prioritaires**.

Le questionnaire a été diffusé auprès de leurs réseaux propres par chaque membre du groupe de travail le 20 décembre 2007. Malgré des délais de réponses particulièrement courts (le questionnaire devait être retourné pour le 18 janvier 2008), 71 réponses ont été recueillies.

¹ Doté d'une subvention du programme européen Leonardo da Vinci de 427.371€ sur 3 ans, le projet 'REGIO-LLL' réunit 16 partenaires – dont 10 autorités régionales. Ce projet met en œuvre des actions de coopération entre Régions européennes et soutient les efforts menés en faveur du rapprochement de l'Europe et des Régions dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Trois principaux enseignements issus du questionnaire

Le premier constat à la lecture des résultats est que le **regard porté par les répondants sur la mobilité est largement centré sur le jeune**. Celui-ci est considéré comme le premier bénéficiaire de la mobilité, devant les centres de formation et les entreprises.

En regardant plus en détail cependant, on s'aperçoit que la **mobilité est considérée comme un facteur de développement de compétences transversales** (capacité d'adaptation, initiative, autonomie, ouverture culturelle, maîtrise de langues étrangères, etc.). Or ces compétences sont celles qui sont recherchées sur le marché du travail.

Deuxième constat et corollaire du premier : **l'image de la mobilité internationale pour les jeunes en formation professionnelle évolue**. En particulier, la dimension linguistique qui prévalait n'est aujourd'hui plus considérée comme une priorité. A terme, l'enjeu est sans doute d'aboutir à une véritable **culture de la mobilité** pour ce public – comme elle existe désormais dans l'enseignement supérieur.

Troisième constat : la mobilité est très nettement affichée comme une priorité pour les autorités régionales et les centres de formation. Notamment pour les premiers, se dessine ainsi un **volontarisme politique fort** en faveur de la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle.

Le rôle des Régions : quelles attentes ?

Sur le financement de la mobilité individuelle : les Régions sont plébiscitées pour continuer à jouer un rôle

Les Régions financent pour la plupart la mobilité de ces publics sous la forme de bourses individuelles. Ce rôle est attendu par les répondants.

Pour certains, les financements régionaux devraient être étendus – notamment en direction des formateurs ou des entreprises.

Sur la fonction de 'Facilitateur' de la mobilité : les Régions sont attendues en première ligne

De par leur positionnement à l'interface des réseaux d'acteurs régionaux et des autres Régions européennes, les répondants attendent de leur autorité régionale une implication forte en termes de soutien et d'animation pour la mobilité de ces publics.

L'élaboration des projets, la recherche de partenaires, l'organisation des séjours des jeunes, en particulier se trouveraient facilités s'ils s'appuyaient sur une mutualisation au niveau régional et une mise en réseau des autorités régionales entre elles.

Sur l'information et la sensibilisation : les Régions sont sollicitées pour porter le développement d'une culture de la mobilité

Les répondants se sont prononcés en faveur d'une implication forte des autorités régionales sur des actions de sensibilisation et d'information en direction notamment des jeunes et des entreprises, mais aussi des formateurs ou des parents.

En effet, les réticences et les peurs de partir apparaissent comme un obstacle majeur à la mobilité de ces publics. Ces *a priori* peuvent être surmontés par une politique d'information volontariste.

Sur la reconnaissance de la mobilité : Les Régions sont attendues pour accompagner les démarches des partenaires

Reconnaître la mobilité dans le cadre du diplôme constitue un enjeu important : une telle reconnaissance contribuera à valoriser la mobilité.

Même si les questions liées à la reconnaissance des périodes de mobilité dans le cadre des cursus ne relèvent pas toujours de la compétence des autorités régionales, les répondants s'accordent généralement à souhaiter que les Régions s'investissent sur ce champ.

I- LES DONNEES DU QUESTIONNAIRE

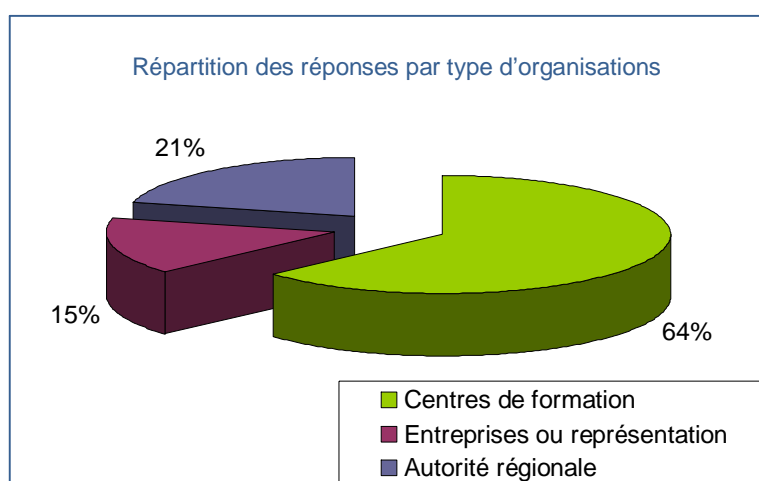
71 questionnaires retournés, issus de 11 régions, sur 222 envois soit un taux de retour de 32%

(en **gras**, les Régions membres du groupe de travail de l'atelier-projet) :

	Envoyé	Retourné
Andalucia	24	11
Baden-Württemberg	6	3
Catalogne	7	5
Communauté Française de Belgique	2	2
Lombardie	5	3
Malopolska	5	4
Picardie	1	1
Auvergne	1	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	1
Rhône-Alpes	165	35
Suisse Romande	5	5
Total général	222	71

Parmi les 71 réponses,

- 45 émanent de centres de formation (ou d'organisations représentatives)
 - ⇒ **CF** dans la suite du document,
- 11 proviennent d'entreprises (ou d'organisations représentatives)
 - ⇒ **ENT** dans la suite du document
- et 15 d'autorités régionales
 - ⇒ **AR** dans la suite du document



Type d'organisations	Région	Total
CF - établissement de formation (ou une organisation représentative)	Andalucia	5
	Catalogne	4
	Communauté Française de Belgique	1
	Lombardie	1
	Malopolska	2
	Rhône-Alpes	30
	Suisse Romande	2
		45
AR - autorité régionale	Andalucia	3
	Baden-Württemberg	3
	Catalogne	1
	Communauté Française de Belgique	1
	Lombardie	1
	Malopolska	1
	Picardie	1
	Auvergne	1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
	Rhône-Alpes	1
	Suisse Romande	1
	15	
ENT - entreprise (ou une organisation représentative)	Andalucia	3
	Lombardie	1
	Malopolska	1
	Rhône-Alpes	4
	Suisse Romande	2
	11	

Remarque méthodologique :

Etant donné la forte disparité du nombre de réponses entre les CF, les AR et ENT, le traitement du questionnaire a privilégié, quand cela apparaissait nécessaire, le calcul de moyennes pondérées dans la consolidation des résultats – afin d'éviter que la surreprésentation des CF dans les réponses obtenues ne déforme l'analyse.

II- QUEL REGARD SUR LA MOBILITE ?

II-1. D'une manière générale, quel intérêt y a-t-il à développer la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle ?

Les répondants devaient citer les 3 arguments principaux qui leur paraissaient les plus pertinents.

Pour la facilité de lecture des résultats, les réponses ont été distinguées entre les CF, AR et ENT pour les 1^{er} et 2^e choix.

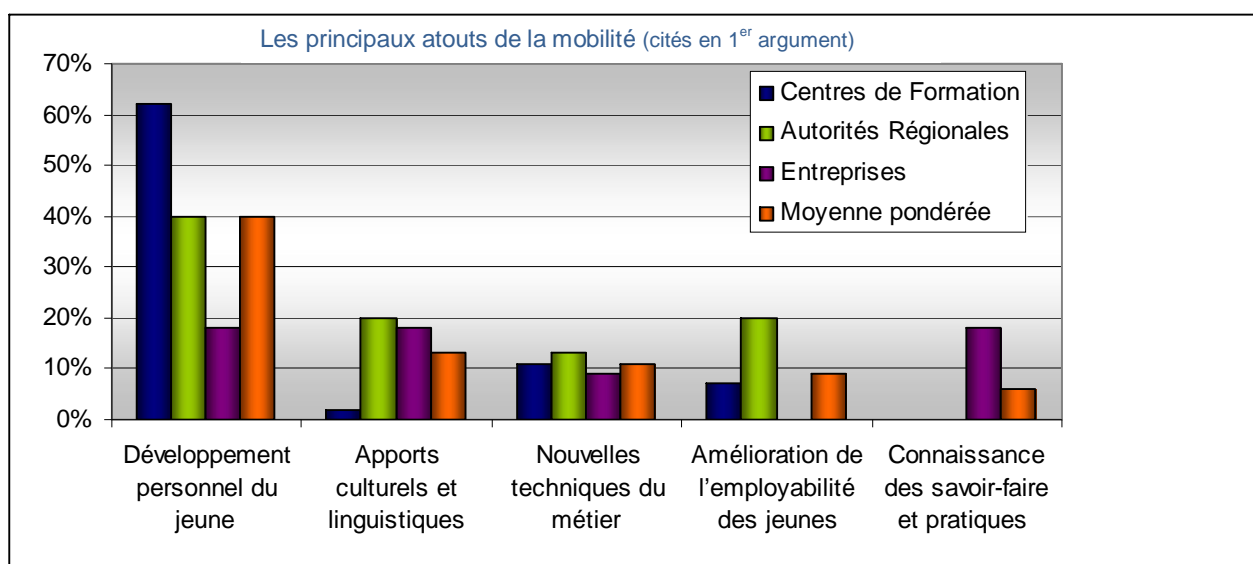
Choix 1 :

	CF	AR	ENT	MOYENNE
Amélioration de l'employabilité des jeunes	7%	20%		9%
Connaissance des savoir-faire et pratiques dans les autres pays			18%	6%
Développement d'un réseau de partenaires à l'étranger	2%			1%
Développement de nouvelles techniques du métier pour le jeune	11%	13%	9%	11%
Développement personnel du jeune (capacité d'adaptation, autonomie, etc.)	62%	40%	18%	40%
Enrichissement pédagogique (contenus et méthodes de formation)	7%			2%
Reconnaissance de l'entreprise comme acteur de la formation des jeunes			9%	3%
Renforcement de la citoyenneté européenne			9%	3%
Valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique – y compris dans une perspective professionnelle	2%	20%	18%	13%
Valorisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle	2%	7%	9%	6%
Non Renseigné	7%		9%	5%
Total général	100%	100%	100%	100%

Lecture : 7% des CF, 20% des AR mais aucune des ENT répondants citent comme premier argument en faveur de la mobilité l'amélioration de l'employabilité. En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 13% des CF, AR et ENT qui citent cet argument en premier.

Choix 2 :

En **choix 2**, viennent prioritairement l'amélioration de l'employabilité des jeunes (24% au total), la connaissance des savoir-faire et pratiques dans les autres pays (15%) et la valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique – y compris dans une perspective professionnelle (13%).



Commentaire :

Globalement, pour le choix 1, le **développement personnel du jeune** (*capacité d'adaptation, autonomie, etc.*) pour les centres de formation (CF), les autorités régionales (AR) et les entreprises (ENT) apparaît prioritaire dans le développement de la mobilité à 40 %. Cet argument pèse plus lourd au niveau des CF (62 %) et des AR (40 %).

Une entreprise sur cinq juge également prioritaires la *connaissance des savoir-faire* et la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* (18%).

Pour 1 AR sur 5, on retrouve également la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* ainsi que *l'amélioration de l'employabilité des jeunes*.

Ce qu'on peut en dire :

On peut noter avec intérêt que pour tous les acteurs interrogés, l'atout majeur de la mobilité transnationale se situe avant tout pour le jeune. En effet, le *développement personnel* et la *valeur ajoutée sur les plans culturel et linguistique* totalisent plus de la moitié (53%) des premiers choix.

Le fait que *l'employabilité des jeunes* soit également plébiscitée permet peut-être de faire un lien avec la précédente réponse : en effet, la mobilité apparaît alors comme un facteur de développement de compétences transversales (capacité d'adaptation, initiative, autonomie, ouverture culturelle, maîtrise de langues étrangères, etc.) – autant de compétences recherchées sur le marché du travail.

Cette dernière interprétation peut trouver une justification dans le fait que près de 4 répondants issus du monde de l'entreprise sur 10 citent le *développement du jeune* et la *valeur ajoutée culturelle et linguistique* comme prioritaires.

Plus sur le plan du métier, la mobilité est aussi une occasion de découvrir de nouvelles techniques professionnelles, et d'enrichir ainsi la pratique des métiers.

Ces deux aspects, centrés sur le développement du jeune et d'ouverture de ses perspectives d'insertion professionnelle d'une part, sur l'enrichissement des techniques métiers d'autre part, se trouvent confirmés dans les 2^e choix relevés.

En revanche, les aspects liés au développement de la citoyenneté européenne, à la valorisation des filières professionnelles, ou à l'enrichissement pédagogique des cursus sont beaucoup moins cités, que ce soit en 1^{er} ou 2^e choix. Probablement parce qu'ils apparaissent moins concrets, ou tout simplement parce qu'ils ne sont pas prioritaires aux yeux des acteurs.

II-2. Dans votre organisation, la mobilité géographique des apprentis et/ou des jeunes en FP correspond-elle à une priorité ?

	CF	AR	ENT	MOYENNE
++	27%	27%	9%	21%
+	44%	60%	27%	44%
o	24%		55%	26%
-	2%	7%		4%
sans réponse	2%	7%	9%	

Lecture : 27% des CF, 27% des AR et 9% des ENT répondants déclarent que la mobilité est pour eux une priorité « ++ ». En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 21% des CF, AR et ENT qui déclarent que la mobilité est une priorité « ++ ».

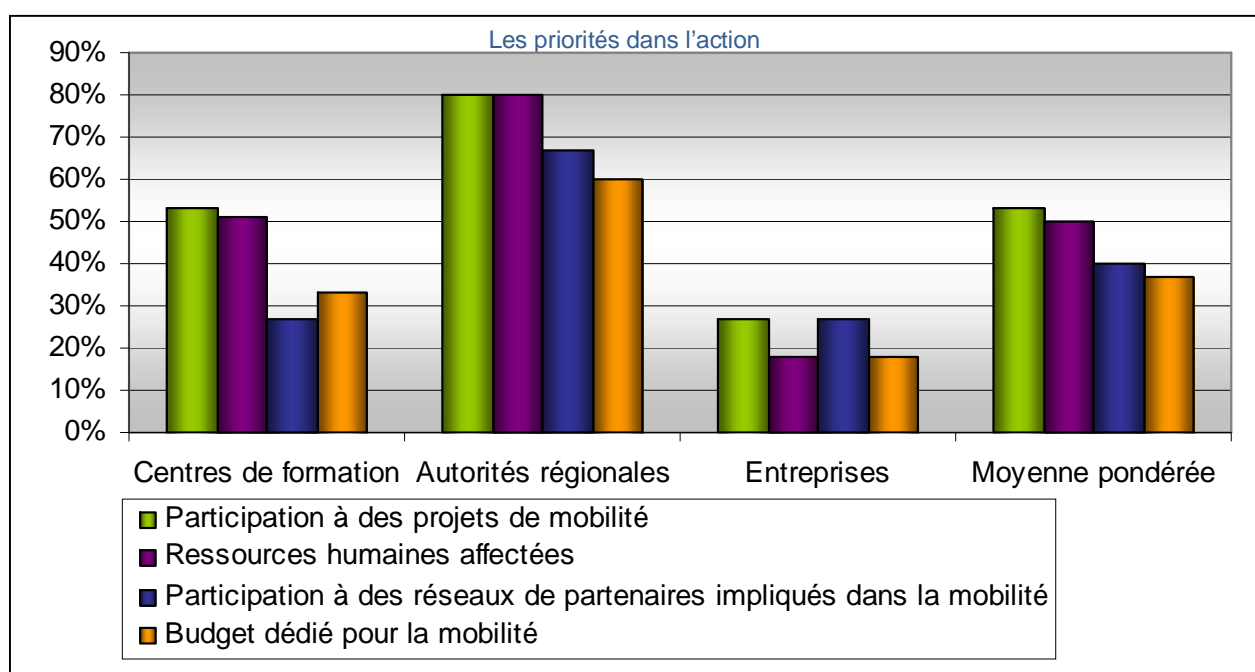
II-3. Si + ou ++, comment cette priorité se traduit-elle concrètement ?

	CF	AR	ENT	MOYENNE
Budget dédié pour la mobilité	33%	60%	18%	37%
Ressources humaines affectées	51%	80%	18%	50%
Participation à des projets de mobilité européens	53%	80%	27%	53%
Participation à des réseaux de partenaires impliqués dans la mobilité	27%	67%	27%	40%

Lecture : 33% des CF, 60% des AR et 18% des ENT répondants déclarent affecter un budget à la mobilité. En moyenne (i.e. moyenne de ces 3 pourcentages qui permet une pondération selon le type d'organisations), ce sont donc 37% des CF, AR et ENT qui déclarent dédier un budget.

Parmi les « autres » réponses relevées :

- Au titre des CF :
 - o *Création d'une section européenne dès le niveau BEP dans l'Ets. Stage professionnel à l'étranger*
 - o *Echanges franco allemands depuis 20 ans*
 - o *Fait partie des perspectives de développement et s'inscrit dans le projet du CFA avec la coopération internationale. CFA dispose d'une personne ressource*
 - o *Partenariats avec d'autres centres de formation régionaux*
 - o *Réflexion sur la thématique de la mobilité des apprentis à l'étranger. Problème : trouver le partenaire accueillant (CFA)*
 - o *Voyages d'études*
- Au titre des AR :
 - o *Affirmation du principe théorique - Participation à des projets ponctuels*
 - o *Boost mobility of young apprentices*
 - o *Mise en place d'un schéma régional de la mobilité visant à inciter les établissements à développer des projets de mobilité et à les accompagner*
- Au titre des ENT :
 - o *Incitation des CFA du réseau à mettre en œuvre un dispositif de mobilité des apprentis*
 - o *Promotion de la mobilité auprès des jeunes (présentations dans les écoles, participation à des forums et à des salons des métiers, distribution de brochures, mise en contact avec des jeunes qui ont participé à un projet mobilité, etc.)*



Commentaire sur le tableau II-2 :

Pour 2/3 des répondants, la mobilité correspond à une priorité forte (44% de +) ou très forte (21% de ++).

Sans surprise, cette proportion est plus élevée parmi les CF (71% de + et ++). Surtout les AR (87% en tout).

Sans surprise également, une courte majorité parmi les ENT déclarent que la mobilité n'est ni vraiment une priorité, ni qu'elle n'en est pas une (réponse « o »). A contrario, plus d'1/3 en font une priorité + ou ++.

Commentaire sur le tableau II-3 :

On relève tout d'abord une forte participation à des projets de mobilité européens (53%) : les CF (53%) sont plus engagés que les ENT (27%). La surprise vient surtout des AR parmi lesquelles 4/5 déclarent participer à des projets de mobilité.

La priorité à la mobilité se traduit également par une affectation de personnel pour la moitié des répondants en moyenne (50%). Les CF (51%) et surtout les AR (80%) déclarent affecter des ressources humaines en plus forte proportion que les ENT (18%).

De fait, les moyens financiers dédiés à la mobilité sont plus faibles pour les ENT. Pour autant, 1/3 des CF déclarent réserver un budget. Pour les AR qui ont généralement des dispositifs de financement de la mobilité, cette proportion atteint 60%.

Enfin, si 2/3 des AR consacrent du temps et des ressources à la participation dans des réseaux, ces derniers semblent moins accessibles aux CF et aux ENT dont à peine plus d'1/4 s'inscrivent dans des réseaux d'acteurs pour la mobilité.

Ce qu'on peut en dire :

La forte proportion de répondants faisant de la mobilité des jeunes en formation professionnelle une priorité importante (« + ») ou absolue (« ++ ») traduit :

- l'importance de cette question pour les CF – qui donne logiquement lieu à de fortes attentes de leur part ;
- le volontarisme politique fort des autorités régionales.

Cette forte mobilisation en faveur de la mobilité se traduit concrètement et en des proportions assez substantielles par des moyens financiers, humains et une implication dans des projets européens ou des réseaux.

Sur tous ces points, les AR déclarent être, de loin, les plus mobilisées.

II-4. Quel rôle joue l'autorité régionale dans votre région ?

Rappel des réponses possibles :

R1	Facilitateur (mise en réseau des acteurs, accès à des partenaires européens, des entreprises)
R2	Financement de la mobilité individuelle des jeunes (bourses)
R3	Financement des projets de mobilité portés par des établissements
R4	Ingénierie de projets pour un ensemble d'établissements
R5	Promotion de la mobilité auprès des acteurs régionaux (jeunes, entreprises, établissement)

Plusieurs réponses étaient possibles :

	R1	R2	R3	R4	R5
Andalucia	55%	45%	36%	18%	64%
Baden-Württemberg	100%	67%	33%	67%	67%
Catalogne	40%	80%	100%	60%	40%
Communauté Française de Belgique	50%	50%	0%	50%	50%
Lombardie	67%	100%	0%	0%	67%
Malopolska	25%	0%	0%	0%	0%
Picardie	100%	100%	100%	0%	100%
Auvergne	100%	100%	0%	100%	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100%	0%	100%	0%	0%
Rhône-Alpes	34%	86%	43%	0%	43%
Suisse Romande	100%	60%	40%	60%	60%
TOTAL toutes réponses confondues	49%	70%	41%	17%	48%

II-5. Pour améliorer la mobilité des apprentis et/ou jeunes en FP, quel rôle devrait prioritairement jouer la collectivité régionale ?

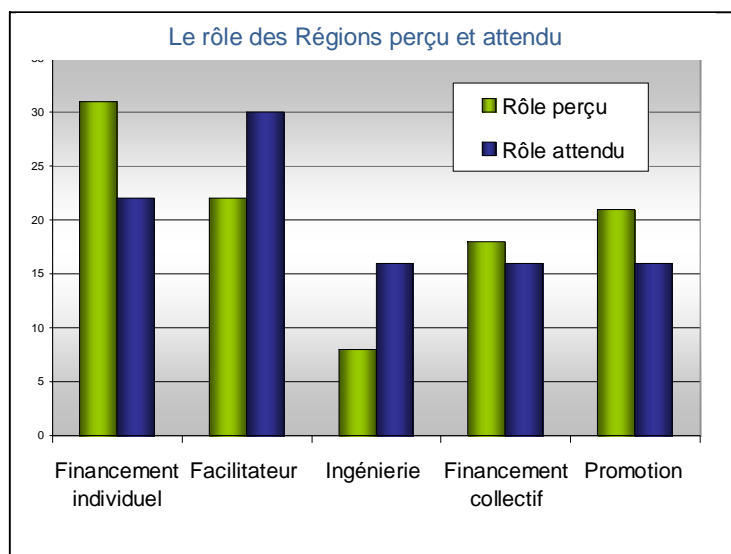
Choix 1 : moyenne de réponses par type d'organisation

	R1	R2	R3	R4	R5	TOTAL
CF	33%	28%	21%	5%	14%	100%
AR	46%	8%	0%	8%	38%	100%
ENT	22%	22%	33%	22%	0%	100%
Moyenne pondérée	34%	19%	18%	12%	17%	100%

Lecture : 33% des CF, 46% des AR et 22% des ENT répondants pensent que les collectivités régionales devaient prioritairement financer la mobilité individuelle des jeunes (R1). En moyenne pondérée (i.e. compte-tenu du nombre respectif de réponses positives par type d'organisation), ce sont donc 34% des CF, AR et ENT qui privilégient ce type d'actions.

Choix 2 : moyenne de réponses par type d'organisation

	R1	R2	R3	R4	R5	TOTAL
CF	16%	28%	33%	16%	7%	100%
AR	38%	15%	8%	8%	31%	100%
ENT	22%	33%	0%	33%	11%	100%
Moyenne pondérée	26%	26%	13%	19%	16%	100%



Commentaire sur les tableaux II-4 et II-5 :

Il est intéressant de comparer l'action actuelle des AR (tableau II-4) avec le rôle que les acteurs attendent d'elles en priorité (tableaux II-5).

Ainsi, le tableau II-4 révèle qu'en moyenne, 70 % des AR financent la mobilité individuelle des jeunes (généralement sous forme de bourses).

Elles sont également assez impliquées dans un rôle de facilitateur (49%) et dans des actions de promotion de la mobilité (48%).

Au niveau du portage des projets, les AR ont manifestement plus tendance à cofinancer des projets portés par les établissements (4 sur 10) qu'à les porter elles-mêmes (moins de 2 sur 10).

Dans les tableaux II-5, les répondants avaient à prioriser leurs réponses.

Leur premier choix s'est porté majoritairement sur le rôle de facilitateur (1/3 des répondants). Si l'on ajoute les 26% de répondants ayant cité ce rôle en 2e choix, on obtient une attente assez forte (60% des répondants) quant à la capacité des AR à agir comme facilitateur de la mobilité. Attente qu'il s'agit néanmoins de tempérer dans la mesure où la proportion cumulée des 1er et 2e choix atteint 49% pour les CF (1 CF sur 2), 44% pour les ENT... et 84% pour les AR. En d'autres termes, les AR jugent plus majoritairement que les autres qu'elles devraient agir en tant que facilitateurs.

Les rôles consistant à financer individuellement la mobilité (19%), financer les projets portés par les établissements (18%) et promouvoir la mobilité auprès des acteurs régionaux (17%) arrivent ensuite à quasi-égalité de score – avec malgré tout une importance plus grande pour le financement individuel qui est cité par ¼ des répondants en 2e choix.

Si le rôle de portage de projets n'apparaît pas primordial à la plupart des répondants (12% en 1er choix), il n'en est pas moins important puisque cité par 1 répondant sur 5 en 2e choix – et plus spécifiquement par les CF et les ENT.

Ce qu'on peut en dire :

Le rôle joué par les autorités régionales fait référence à des situations objectives. Logiquement, les réponses par Régions devraient donc être binaires : soit 0% (aucun rôle), soit 100% (elles jouent un rôle). Le fait que certains répondants aient répondu différemment traduit peut-être la méconnaissance du rôle effectif joué par leurs AR dans certains cas – ce qui interroge en retour la capacité des AR à communiquer sur certains de leurs dispositifs.

Sur le fond, il est incontestable que les acteurs attendent d'abord des AR qu'elles jouent un rôle dans la capacité à mettre en œuvre la mobilité, notamment par la mise en relation des acteurs, la capacité à mettre en réseau, etc. De ce point de vue, cette attente ne manque pas de cohérence avec les réponses du tableau II-3 qui fait apparaître que ce sont justement les AR qui disposent le plus des accès aux réseaux de la mobilité.

Quant au financement, si le financement individuel de la mobilité n'arrive pas en 1ère position, c'est peut-être parce que les AR sont déjà largement impliquées sur ce champ.

Ce qui apparaît un peu moins clairement, c'est le financement des projets en lien avec leur portage : les Régions doivent-elles plutôt porter elles-mêmes les projets ou cofinancer les projets portés par les établissements de formation. Si les CF se prononcent plus nettement en faveur de la 2e solution (54% cumulés sur les choix 1 et 2), les ENT penchent pour un portage par les AR (55% cumulés). Quant aux AR, elles ne semblent pas vraiment vouloir s'impliquer dans l'un ou l'autre (8% et 16% cumulés respectivement).

En tout état de cause, les options peuvent considérablement varier d'une région à l'autre en fonction de la nature des réseaux existants, ou des opportunités externes de financement. Ainsi, le programme européen Leonardo da Vinci devrait prochainement introduire la possibilité d'homologuer des organisations qui distribueraient des bourses – substituant ainsi la logique de projet actuelle à une logique de dispositif. Or cette innovation ne manquera pas de changer la donne dans certaines régions.

II-6. SI VOUS N'ETES PAS UNE AUTORITE REGIONALE : Quelles actions menez-vous vous-même en faveur de la mobilité des jeunes ?

Plusieurs réponses étaient possibles, y compris l'ajout « d'autres » réponses ci-après indiquées en italique :

	CF	ENT	MOYENNE
Actions d'information et de sensibilisation auprès des jeunes	76%	36%	56%
Actions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises	29%	27%	28%
Mise en place d'un réseau de partenaires étrangers pour faciliter l'accueil (hébergement, recherche d'entreprises, etc.)	56%	27%	41%
Aides financières	13%	9%	11%
Reconnaissance et valorisation de la mobilité	51%	55%	53%
Dispositif d'accompagnement des jeunes en amont et pendant la mobilité	58%	27%	43%
Accompagnement des entreprises et des formateurs	18%	27%	23%
Appui en ingénierie de projet et de financement pour les établissements	13%	36%	25%
Autre réponses :			
<i>Elaboration de projet pédagogique de mobilité par échange de formateurs</i>	2%		2%
<i>Partenariat avec CFA allemand et le syndicat de l'hôtellerie allemand</i>	2%		2%
<i>Recherche d'entreprises partenaires</i>		9%	9%
<i>Sessions de tutorat professionnel selon le niveau de l'élève</i>		9%	9%
<i>Travail actuellement à la mise en place de sensibilisation et d'information sur les mobilités possibles et existantes</i>	2%		2%
<i>Voyage traditionnel d'études à l'étranger</i>	2%		2%

Lecture : 76% des CF et 36% des ENT répondants déclarent mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des jeunes. En moyenne pondérée (i.e. compte-tenu du nombre respectif de réponses positives par type d'organisations), ce sont 56% des CF et ENT qui déclarent mener ce type d'actions.

Commentaire :

En moyenne, 56% des CF et des ENT mènent des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la mobilité. Avec 76 %, les CF sont les plus fortement impliqués.

58% des CF se préoccupent de l'accompagnement des jeunes en amont et pendant la mobilité et 56% participent à des réseaux de partenaires étrangers pour faciliter l'accueil que ce soit pour l'hébergement, la recherche d'entreprises, etc.

55 % des ENT et 51 % des CF mènent des actions de reconnaissance et de valorisation de la mobilité.

Ce qu'on peut en dire :

Les CF apparaissent plus impliqués dans des actions en faveur de la mobilité que les ENT. Outre le fait que ces chiffres corroborent ceux déjà observés aux tableaux II-2 et II-3, cette différence ne saurait guère étonner.

Seul sur la question de la reconnaissance et de la valorisation de la mobilité, les ENT déclarent mener des actions en proportion supérieure aux CF. Néanmoins, en l'absence de précisions et dans la mesure où la valorisation peut recouvrir de multiples formes, il est difficile d'en tirer plus de conclusion.

On notera en revanche avec intérêt que les CF sont très impliqués dans la sensibilisation des jeunes à la mobilité, mais beaucoup moins au niveau des entreprises. Or, notamment dans le cas d'un public en formation alternée, et sous contrat de travail, la question de la sensibilisation des entreprises apparaît stratégique.

Les proportions importantes de CF menant des actions pour la mise en place de partenariat (56%) et d'accompagnement des jeunes (58%), peuvent aussi être mises en regard du pourcentage substantiel des CF qui souhaitent que les AR s'impliquent dans un rôle de facilitateur de la mobilité (49% en cumul des 1^{er} et 2^e choix). Ce rapprochement pourrait traduire une attente assez forte en faveur d'une plus grande implication des AR sur ce type d'actions.

III- ETAT DES LIEUX : QUELLE MOBILITE POUR QUEL PUBLIC ?

III-1. Effectif total et concerné par la mobilité du public concerné :

Dans les régions pour lesquelles les chiffres ont été fournis, on relève qu'au maximum 1% de la population des jeunes en formation alternée, et 2 à 4% des jeunes en formation professionnelle temps-plein, effectuent une mobilité internationale.

Ce qu'on peut en dire :

Plus que la faiblesse des chiffres eux-mêmes (qui sont finalement assez comparables à la proportion de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur), c'est avant tout la question d'une « culture de la mobilité » qui est posée pour ce public, i.e. le fait qu'une mobilité ne relève pas de l'extra-ordinaire, d'un heureux accident de parcours, mais soit au contraire considérée comme une étape normale du parcours d'un jeune.

III-2. Quels financements sont mobilisés pour la mobilité des jeunes?

	Financements régionaux	Financements nationaux	Financements européens	Autres
Andalucia	45%	18%	73%	27%
Baden-Württemberg	100%	67%	100%	33%
Catalogne	80%		60%	
Communauté Française de Belgique			100%	50%
Lombardie	67%	67%	67%	33%
Malopolska	25%		50%	25%
Picardie	100%		100%	
Auvergne	100%		100%	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100%		100%	100%
Rhône-Alpes	66%	11%	40%	29%
Suisse Romande	20%	20%		80%
TOTAL toutes réponses confondues	59%	15%	52%	31%

Lecture : en Andalousie, 45% des répondants déclarent utiliser des financements régionaux. Sur l'ensemble des répondants, 59% déclarent utiliser des financements régionaux.

Ce qu'on peut en dire :

Financements régionaux et européens sont au palmarès des financements utilisés pour la mobilité des jeunes en formation professionnelle.

Les financements nationaux seraient parmi les moins utilisés, probablement dans la mesure où les Etats ne financent généralement pas directement la mobilité.

En revanche, les Etats peuvent dans certains cas participer de manière « masquée », à l'instar des contrats de projet Etat-Région en France.

Parmi les autres financements mobilisés (1/3 des répondants en moyenne), on trouve des sources propres des CF, ou encore un abondement par les branches professionnelles voire les entreprises elles-mêmes.

III-3. Durée de la mobilité (distinguer des publics si nécessaire)

III-3.1. Quelle est la **durée moyenne** de la mobilité ?

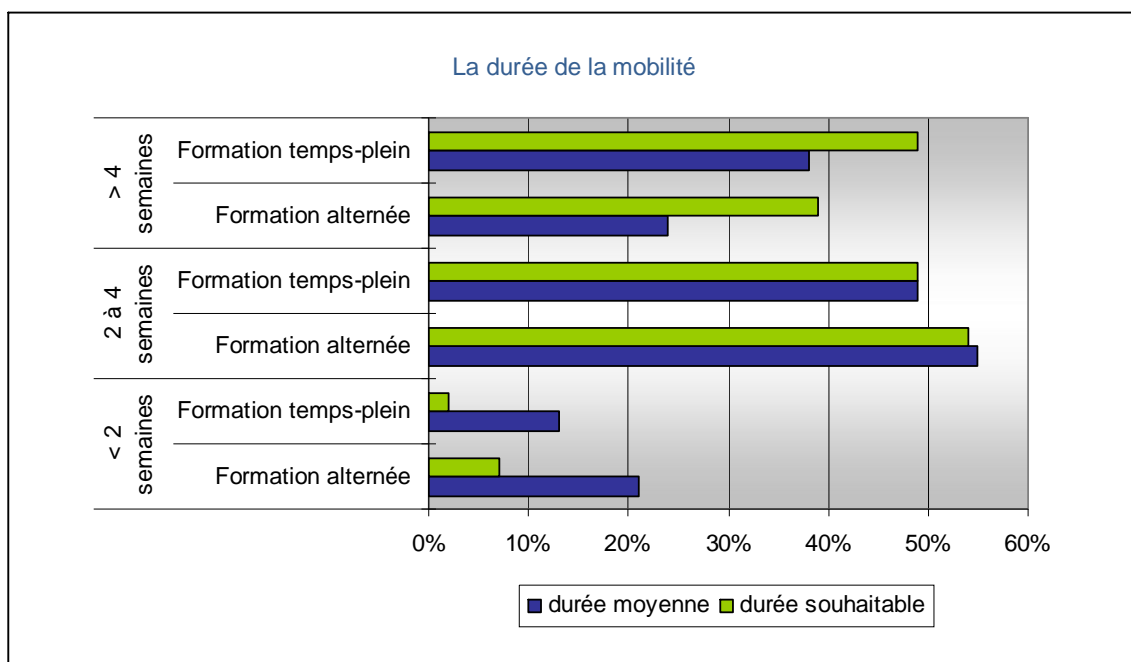
	Formation alternée	Formation temps-plein	Autre public	Total public
Moins de 2 semaines	21%	13%	14%	17%
2 à 4 semaines	55%	49%		48%
Plus de 4 semaines	24%	38%	86%	35%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : 21% des jeunes en formation alternée, 14% des jeunes en formation temps-plein et 13% des jeunes « autre public » effectuent un séjour de moins de 2 semaines. Tout public confondu, 17% des jeunes partent moins de 2 semaines.

III-3.2 Quelle durée serait **souhaitable** selon vous ?

	Formation alternée	Formation temps-plein	Autre public	Total public
Moins de 2 semaines	7%	2%	9%	6%
2 à 4 semaines	54%	49%	18%	47%
Plus de 4 semaines	39%	49%	73%	47%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : 7% des répondants pensent qu'une durée de moins de 2 semaines est préférable pour les jeunes en formation alternée. Tout public confondu, 6% des répondants pensent qu'une durée inférieure à 2 semaines est préférable.



Commentaire :

Actuellement (tableau III-3.1), la durée moyenne de la mobilité est de 2 à 4 semaines pour 48 % des participants. Une durée que l'on retrouve en proportion à peine plus forte pour les jeunes en formation alternée (55%) que pour les jeunes en formation temps-plein (49%).

Les représentations des acteurs pour demain (tableau III-3.2) s'orienteraient sur :

- un maintien de la durée actuelle de 2 à 4 semaines (47%) ;
- un allongement de la durée à plus de 4 semaines (47%).

Ce qu'on peut en dire :

Le report des proportions des durées inférieures à 2 semaines vers des durées supérieures à 4 semaines traduit une volonté de tendre vers une professionnalisation et une reconnaissance des périodes de mobilité à l'étranger.

Pour autant, cette différence notable entre durée actuelle et durée souhaitable doit tenir compte de paramètres tels que le rythme de la formation (pour les formations en alternance notamment) ou encore l'appétence des jeunes pour la mobilité : commencer par des durées courtes peut aussi être un moyen de donner envie ensuite de partir plus longtemps...

III-4. Quels secteurs professionnels sont généralement concernés beaucoup, un peu ou pas du tout, par la mobilité ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Agriculture – aménagement rural	35%	32%	32%
Bâtiment – travaux publics	19%	53%	28%
Agro-alimentaire	29%	46%	25%
Banque et gestion financière	41%	44%	15%
Chimie – plasturgie	19%	56%	26%
Métallurgie	31%	52%	17%
Automobile	33%	53%	13%
Hôtellerie – restauration	74%	21%	5%
Transport	31%	38%	31%
Tourisme	83%	9%	9%
Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, etc.)	34%	43%	23%
Textile – habillement	22%	33%	44%
Commerce	58%	32%	11%
Santé	39%	29%	32%
Services aux personnes	31%	44%	25%
Services aux entreprises	45%	42%	12%
Electricité / électronique	27%	61%	12%
Bois	10%	63%	27%
Informatique	61%	29%	10%

Lecture : pour 35% des répondants, le secteur Agriculture – aménagement rural est beaucoup concerné par la mobilité. Pour 32%, ce secteur l'est un peu et pour 32%, il ne l'est pas du tout.

Commentaire :

Sans trop de surprise, les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et du commerce sont largement impliqués dans la mobilité internationale des jeunes. Peut-être moins attendue, la forte présence du secteur informatique est à noter.

Tandis que le secteur agriculture est très diversement, mais équitablement, impliqué dans la mobilité, le seul secteur qui apparaît majoritairement en retrait est le textile-habillement.

Ce qu'on peut en dire :

Globalement, tous les secteurs d'activité sont concernés par la mobilité – dans des proportions bien entendu variables.

Ainsi, les secteurs a priori les plus concernés au regard de l'activité économique en jeu, tels le tourisme et l'hôtellerie-restauration, figurent parmi les plus impliqués.

III-6. Quels réseaux ou autres organisations sont généralement impliqués?

Plusieurs réponses étaient possibles :

	Organisations consulaires	Organisation de branches (associations d'employeurs, syndicats, etc.)	Organisations intermédiaires privées	Réseaux ou associations d'établissements	Organisations interrégionales ou interétatiques	Autres
Andalucia	4%	33%	25%	8%	25%	4%
Baden-Württemberg	25%	0%	0%	13%	38%	25%
Catalogne	0%	25%	0%	50%	25%	0%
Communauté Française de Belgique	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Lombardie	33%	11%	22%	33%	0%	0%
Malopolska	33%	0%	33%	0%	33%	0%
Picardie	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Auvergne	50%	50%	0%	0%	0%	0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50%	0%	0%	50%	0%	0%
Rhône-Alpes	25%	22%	6%	28%	11%	8%
Suisse Romande	9%	27%	18%	18%	9%	18%
TOTAL toutes réponses confondues	19%	22%	13%	22%	17%	8%

Lecture : en Andalousie, 4% des répondants déclarent que les organisations consulaires sont généralement impliquées. Sur l'ensemble des répondants, 19% déclarent que les organisations consulaires sont généralement impliquées.

Commentaire :

Les réseaux ou organisations impliqués dans la mobilité sont répartis de manière relativement égale.

Les branches professionnelles (22%) et les associations d'établissements (22%) sont parmi les plus impliquées, suivis par les organisations consulaires (19%).

Ce qu'on peut en dire :

A l'évidence, la situation apparaît très contrastée d'une région à l'autre, révélant la nature différente des jeux et réseaux d'acteurs concernés. S'il en était encore besoin, cela démontre qu'il ne peut y avoir un modèle d'organisation répliquable d'une région à l'autre.

III-7. Quel est le type de mobilité majoritairement pratiquée ?

- **Mobilité « élémentaire »** (découverte culturelle et linguistique de courte durée)
- **Mobilité avec un objectif pédagogique professionnel préétabli** (durées généralement supérieures à 2 semaines)
- **Mobilité obligatoire dans le cadre du diplôme** (développement de formations communes au niveau européen)

Les disparités entre les données recueillies rendent une analyse précise difficile mais permettent néanmoins de définir des tendances.

Ainsi, pour les jeunes en formation alternée, la mobilité avec un objectif professionnel est la plus couramment mise en œuvre : ce qui est cohérent avec les durées moyennes relevées dans le tableau III-3.1. La mobilité de type « élémentaire » (durées courtes) vient ensuite. Les mobilités obligatoires entrant dans le cadre du diplôme seraient beaucoup moins nombreuses.

Pour les jeunes en formation temps-plein, le nombre de mobilités « élémentaires » et celui des mobilités avec objectif professionnel apparaît sensiblement équivalent. Comme pour les jeunes en formation alternée, les mobilités obligatoires intégrées au diplôme sont moins nombreuses.

Ce qu'on peut en dire :

Il existe une marge de progression pour des mobilités plus longues et s'intégrant aux diplômes.

IV- CONDITIONS NECESSAIRES DE LA MOBILITE DE CES PUBLICS : QUELLES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE ? QUELLES SUGGESTIONS ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

	Selon vous, est-ce une condition		
	Prioritaire	Importante	Pas indispensable
Vaincre les réticences et développer une « culture de la mobilité » :	60%	35%	5%
Sensibiliser les jeunes	58%	42%	0%
Sensibiliser les formateurs	44%	51%	5%
Sensibiliser les entreprises	61%	37%	2%
L'encadrement juridique de la mobilité	41%	54%	5%
La capacité à trouver des entreprises d'accueil à l'étranger, entrer en contact avec des partenaires, fonctionner en réseau	63%	35%	2%
Organiser la réciprocité des échanges	33%	46%	21%
Organiser les conditions pratiques de l'échange (logement, assurances, etc.)	57%	43%	0%
La maîtrise de la langue du pays de destination	22%	59%	19%
L'accompagnement des jeunes avant et pendant la mobilité	50%	47%	3%
Fixer un âge minimum pour les jeunes en mobilité ?	8%	50%	42%
Fixer un niveau minimum de formation ?	17%	47%	37%
L'appui au montage financier de la mobilité	46%	52%	2%
La mobilité des formateurs et tuteurs dans le cadre de la formation des jeunes	33%	57%	10%
Assurer un contenu pédagogique de la mobilité	57%	39%	3%
La reconnaissance de la période de mobilité	45%	50%	5%

Lecture : 60% des répondants estiment que vaincre les réticences et développer une culture de la mobilité est une condition prioritaire tandis que 35% y voit une condition importante et 5% une condition non indispensable.

Commentaire :

Le développement de la mobilité passe prioritairement par la capacité à trouver des entreprises d'accueil à l'étranger, entrer en contact avec des partenaires, fonctionner en réseau pour 63 % des répondants et par des actions de sensibilisation auprès des jeunes, entreprises et du développement d'une culture de la mobilité.

L'organisation pratique des conditions des échanges (logement, assurances, etc.) et le contenu pédagogique sont également priorités autour de 57 %.

La maîtrise de la langue, la sensibilisation et la mobilité des formateurs, tuteurs ainsi que l'encadrement juridique n'en demeurent pas moins des conditions importantes (autour de 55 %)

La reconnaissance de la période de mobilité apparaît nécessaire pour 50 % des acteurs.

Fixer un âge minimum et un niveau de formation n'apparaissent pas indispensables pour environ 40 % des répondants.

A noter environ 20 % des acteurs pensent que la réciprocité des échanges et la maîtrise de la langue ne sont pas indispensables.

Ce qu'on peut en dire :

Parmi les aspects les plus prioritaires figurent ceux liés à la **sensibilisation des différents acteurs** : les entreprises en premier lieu, les jeunes et dans une moindre mesure les formateurs. Cette question de la sensibilisation est primordiale pour créer une « culture de la mobilité ».

De ce point de vue, les réponses apparaissent cohérentes avec la faiblesse des effectifs relevés en III-1 ainsi qu'avec l'attente assez marquée des répondants en faveur d'une implication des AR en matière de promotion de la mobilité (tableaux II-5).

Deuxième aspect à noter, celui lié à la **mise en œuvre des séjours** – tant du point de vue de la capacité à trouver des entreprises d'accueil, l'encadrement juridique, des conditions pratiques de l'échange, que de l'accompagnement des jeunes.

Là aussi, le renforcement du rôle des AR comme « facilitateurs » de la mobilité relevé en II-5 apparaît très lié à ces priorités en termes d'organisation des séjours.

Le **contenu pédagogique de la mobilité** correspond à une forte priorité, ce qui corrobore les chiffres relevés en III-3 en faveur de mobilités de plus longue durée. Cette donnée, ainsi que la proportion recueillie sur la **reconnaissance de la période de mobilité**, peuvent être rapprochée de l'attention accordée à la valorisation de la mobilité observée en II-6.

Globalement, hormis peut-être les questions liées aux âge ou niveau minimum de formation, il n'est pas d'aspect qui ne soit prioritaire ou important. Cela montre au moins que la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle est une mobilité complexe eu égard à toutes les dimensions et acteurs qu'elle implique – peut-être davantage que pour d'autres publics.

V- LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE LA MOBILITE

Quels sont les modes de *reconnaissance* formelle et/ou informelle mis en œuvre dans votre région / établissement pour les jeunes ayant effectué une mobilité ?

V.1. Comment tenez-vous compte de la période de mobilité dans l'évaluation pédagogique du jeune ?

Pourcentage de réponses positives (plusieurs réponses étaient possibles) :

Un cahier de suivi du jeune ?	35%
Y'a-t-il un débriefing au niveau du centre de formation ?	46%
La présentation d'un rapport ?	61%
Autre ?	20%

Lecture : 35% des répondants indiquent utiliser un système de cahier de suivi du jeune ; 46% font un débriefing ; 61% demandent la présentation d'un rapport ; dans 20% des cas, d'autres dispositifs d'évaluation pédagogique sont également utilisés.

V.2. Période de mobilité intégrée aux cursus ?

48%

Lecture : 48% des répondants indiquent que la période de mobilité est intégrée au cursus

V.3. Mention intégrée au diplôme ?

18%

Lecture : 18% des répondants indiquent que la période de mobilité donne lieu à une mention intégrée au diplôme

V.4. Europass Mobilité ?

Connaissez-vous le dispositif ?	55%
L'utilisez-vous ?	31%

Lecture : 55% des répondants déclarent connaître l'Europass Mobilité ; 31% déclarent l'utiliser.

V.5. CV européen (CV Europass) ?

Connaissez-vous le dispositif ?	48%
L'utilisez-vous ?	24%

Lecture : 48% des répondants déclarent connaître l'Europass CV ; 24% déclarent l'utiliser.

V.6. ECVET (European Credit Transfer System for Vocational and Educational Training)

Connaissez-vous le dispositif ?	34%
Etes-vous/envisagez-vous d'être impliqués dans une expérimentation des ECVET ?	18%

Lecture : 34% des répondants déclarent connaître le dispositif ECVET ; 18% déclarent être impliqué dans une expérimentation ou souhaiter l'être.

V.7. Autre ?

Parmi les « autres » modes de reconnaissance relevés :

- Attestations des entreprises d'accueil
- Méthodologie du Portfolio personnel mise en œuvre dès le début de la formation professionnelle, avec coaching continu jusqu'au terme de la formation
- Projet de formation avec des apprentis dans l'urbanisme international
- Témoignages présentés lors des portes ouvertes de l'Ets

Commentaire :

La mise en valeur de la mobilité passe prioritairement par la présentation d'un rapport (61%) et un débriefing au niveau du CF (46%).

La mobilité est intégrée au cursus à 48 %. Elle s'inscrit donc dans le parcours pédagogique et professionnel du jeune. Mais elle ne fait l'objet d'une mention intégrée au diplôme que dans 1 cas sur 5. Bien entendu, il faut tenir compte du type de diplôme préparé.

Au niveau des outils européens, Europass Mobilité est assez largement connu (55%) mais moins utilisé (1/3). Autre volet du portfolio Europass, le CV européen est lui aussi plus connu (48%) qu'utilisé (1/4).

Enfin, concernant le dispositif ECVET actuellement en développement, il est presque étonnant de constater, étant donné sa faible médiatisation, qu'1/3 des répondants le connaissent - dont 18 % déclarent être impliqués dans une expérimentation ou souhaiter l'être.

Ce qu'on peut en dire :

Globalement, la mobilité fait l'objet d'une forme de reconnaissance, soit à l'aide d'outils propres aux établissements, soit par une intégration directe aux cursus voire aux diplômes, soit encore par le biais des instruments européens développés depuis les 4 dernières années.

On peut noter malgré tout l'existence d'une marge de progression assez importante sur ces différents plans.

Là encore, comme le montrent les chiffres des tableaux II-6 ou IV, la question de la reconnaissance et de la valorisation de la mobilité apparaît essentielle.

VI- CONCLUSION

Quelles suggestions générales avez-vous sur le rôle que jouent *ou* pourraient jouer les Régions en faveur de la mobilité transnationale des jeunes en formation professionnelle ?

Commentaire :

Les réponses obtenues à cette question ouverte reflètent, d'une région à l'autre, des préoccupations et suggestions qui recourent les observations tirées des questions précédentes.

Un rôle confirmé dans le financement de la mobilité individuelle :

De nombreuses autorités régionales disposent de leurs propres instruments de financement de la mobilité individuelle – qui sont généralement utilisés de pair ou en complémentarité avec les programmes européens – comme le programme Leonardo da Vinci.

Les répondants soulignent l'importance de cette source de financement – certains réclamant que plus de fonds soient consacrés à la mobilité.

Les financements régionaux concernent généralement les jeunes. Des répondants ont néanmoins mis l'accent sur l'importance de financements complémentaires qui permettraient la **mobilité des accompagnateurs** (« *participer aux frais de séjour et de transport des accompagnateurs* »), mais également des **représentants d'entreprises** – alors évidemment sur des durées plus courtes (« *Prévoir des financements complémentaires pour les actions de très courte durée qui ne sont pas financées par le programme européen Leonardo mobilité. Ces financements pourraient inclure des actions spécifiques de mobilité pour les entreprises* »).

Un rôle recherché de 'facilitateur' :

Les répondants attendent principalement des Régions qu'elles assurent un rôle de **'facilitateur de la mobilité'**. Les différentes remarques permettent de préciser ce rôle.

Ainsi, la notion de **réseau** est très souvent citée (« *Mettre en place un réseau relationnel* », « *Aider à la mise en place d'un réseau de partenaires européens* », « *Mettre en réseau des établissements ou/et organisations* », « *créer un réseau d'entreprises susceptibles d'accueillir nos élèves en stage* », etc.)

Les préoccupations des répondants sont souvent très pratiques. Elles font beaucoup références aux **difficultés de trouver des partenaires et entreprises d'accueil à l'étranger** (« *être un support primordial pour la mobilité transnationale en ayant un vivier d'adresses et d'échanges avec différentes cultures* », « *Aider à établir des contacts avec les centres de formation européens* », « *Les autorités régionales et locales devraient aider les établissements à trouver des partenaires à l'étranger* »).

Ce rôle de facilitateur recouvre une autre dimension : celle du **soutien logistique, en expertise et financier aux porteurs de projets régionaux**.

(« *Participer au financement de l'ingénierie de projets dans les CFA: montage des dossiers pédagogiques, administratifs et financiers, préparation des échanges* », « *Assistance en matière de mobilité individuelle dans l'accès aux financements* », « *fournir davantage d'informations au sujet des projets, appel d'offres, séminaires, séances d'information, etc.* », « *Création de structures de support et d'accompagnement à la mobilité* »).

La **dimension juridique**, et les obstacles qui y sont liés, sont cités à plusieurs reprises (« *Lever les barrières administratives et juridiques: assurance accidents, protection juridique, conditions contractuelles* »)

Moins souvent cité mais également intéressant : le **suivi des projets** (« *bilans en aval, suivi des projets* »).

La **dimension linguistique** est enfin citée comme un enjeu sur lequel les autorités régionales peuvent agir (« *Intensifier les cours de langue étrangère dans les programmes de mobilité* »)

Néanmoins, certains répondants insistent sur l'existence d'actions préalables en matière de mobilité et la nécessaire synergie à introduire (« *Il semble également primordial que les actions de la Région s'inscrivent en complémentarité des actions qui peuvent déjà exister au sein de différents réseaux, consulaires, branches professionnelles...* »)

L'autorité régionale se situerait ainsi à **l'interface d'un réseau infrarégional** d'acteurs concernés par la mobilité – établissements et entreprises – **et d'un réseau interrégional**, lequel pourrait s'appuyer sur des conventions entre autorités régionales (« *Des conventions entre Régions facilitent les choses pour développer le partenariat et enrichir les échanges* »)

Un rôle en matière de promotion de la mobilité et de sensibilisation des jeunes, des formateurs et des entreprises :

Dans la lignée de son rôle attendu en termes de facilitation, les répondants mettent plus spécifiquement l'accent sur la **sensibilisation des publics – jeunes, entreprises et dans une moindre mesure formateurs**.

L'autorité régionale, dans le respect de ses compétences, pourrait jouer un **rôle de promotion et d'information**. L'enjeu qui apparaît est alors le développement d'une **culture de la mobilité** (« Développer l'information », « Plus d'information et de propositions, comme des exemples d'actions déjà entrepris dans les secteurs d'activités concernés », « Créer une culture de la mobilité pour sensibiliser les jeunes et les entreprises à l'importance de cette démarche », « Les principaux freins à la mobilité résident dans les réticences au départ de la part des jeunes », « Des actions d'information dans les établissements pourraient être menées par les Régions en direction des équipes pédagogiques, des jeunes et de leurs parents »).

Œuvrer en faveur de la reconnaissance de la mobilité :

Dans le cadre des travaux de l'atelier-projet, l'enjeu de la reconnaissance de la mobilité constitue le 2e axe problématique (le 1er axe étant celui lié aux obstacles et conditions nécessaires à la mobilité).

Bien que moins souvent abordée, sans doute en raison de la complexité des processus de certification, la question apparaît essentielle à de nombreux répondants (« Reconnaissance officielle des périodes de mobilité », « Intégration des bourses à la mobilité dans les dispositifs réglementaires existants », « Reconnaissance officielle de la mobilité par attestations, certificats européens »).

Si toutes les Régions ne disposent pas de la compétence légale en matière de certification, elles peuvent néanmoins contribuer à apporter des réponses. En particulier, les récents développements au niveau européens – qu'il s'agisse de **l'Europass** ou du dispositif **ECVET** en cours de mise en place – constituent des opportunités dont les autorités régionales peuvent se saisir pour avancer sur cette question (« Les Régions peuvent également travailler à inscrire la mobilité dans le cadre des ECVET, par exemple, si elles exercent une responsabilité dans le domaine de l'enseignement »).

Ce qu'on peut en dire :

Mobilisatrice de synergies, l'autorité régionale paraît incontournable dans l'organisation et le développement de la mobilité internationale des apprentis et des jeunes en formation professionnelle.

Par sa volonté de créer une organisation en réseaux, intra-régionale et transnationale. Cette dernière pourrait servir de levier aux obstacles culturels, juridiques et administratifs ; facilitant ainsi la mobilité en rapprochant les acteurs.

*Retrouvez les informations et autres documents issus de l'atelier-projet « Le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle » ainsi que le projet REGIO-LLL sur le site internet de la **FREREF** :*

www.freref.eu

Mention légale :



Lifelong Learning Programme

Financé avec le soutien de la Communauté européenne

Ces informations n'engagent que leurs auteurs. L'Agence Exécutive Culture, Education et Audiovisuel ou la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait en être fait.